

Annonce d'une colocation - sous-location – prise de domicile en commun

Vu l'art. 8 du Code civil suisse – vu les art. 7 lettre 1 et 13 alinéa 1 lettre d de la loi sur le contrôle des habitants

Je soussigné (locataire principal – titulaire du contrat de bail - propriétaire du logement)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

confirme que

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Loge à l'adresse susmentionnée en tant que colocataire / sous-locataire / concubin(e) / autre :
_____ (souligner ce qui convient)

depuis le _____

pour une durée indéterminée ou jusqu'au _____.

Dans tous les cas **joindre le contrat de bail à la présente** (si existant).

Nous confirmons que le courrier envoyé à cette adresse ne sera pas retourné aux expéditeurs (avertir la poste et apposer le nom du/de la colocataire, sous-locataire ou concubin(e) sur la boîte aux lettres). Nous nous engageons à annoncer au contrôle des habitants de toute modification d'adresse dans les plus brefs délais.

Par la présente nous sommes informés :

- qu'en cas d'aide sociale ou de prestations complémentaires cette colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée immédiatement au service concerné (Service social ou Caisse de compensation) car cela influence le calcul des prestations.
- que la colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée au bailleur (propriétaire ou régie), conformément à l'art 262 du Code des obligations.

Lieu et date : _____

Signature locataire principal – titulaire du contrat de bail – propriétaire : _____

Signature du colocataire / sous-locataire / concubin(e) / autre : _____